

LES CHIFFRES CLÉS DE LA VAE

2022/2023

Tous les chiffres sont disponibles sur cnam-normandie.fr

90

Candidats
accompagnés

93,7%

Sont satisfaits de
l'accompagnement

81%

réussite globale

Taux de réussite sur les diplômes les plus demandés

Informatique	99%
Droit de l'entreprise	83%
Gestion des organisations	100%
Travail social, santé	74%
commerce, vente, marketing	84%
Ressources humaines, formation	70%



Le Cnam accompagne les auditeurs en situation de handicap. Plus d'informations sur handi.cnam.fr.

ET POUR LES ENTREPRISES...

La VAE est aussi un outil de gestion des ressources humaines permettant d'identifier et de faire reconnaître les compétences de vos salariés et de motiver vos collaborateurs.

PRENEZ CONTACT !

Le Cnam Normandie - Direction régionale
Esplanade Rabelais, Place Saint-Clair
14200 Hérouville-Saint-Clair

02 61 45 19 20
nmd_contact@lecnam.net
www.cnam-normandie.fr

La validation

des acquis



Votre expérience, vos études,

des richesses à valoriser

3 DISPOSITIFS POUR VALORISER VOTRE PARCOURS !

Valorisez votre expérience professionnelle ou vos études supérieures et accédez à toutes nos formations grâce aux dispositifs de validation des acquis VAE*, VAPP, VES*.

LA VAE OBTENEZ UN DIPLÔME EN VALORISANT VOTRE EXPÉRIENCE !

Validation des Acquis de l'Expérience
Décret du 24 avril 2002



La VAE permet d'obtenir en totalité ou en partie, tous les diplômes de notre offre de formation inscrits ou non au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ou d'un bloc de compétences. Ce dispositif est sur une durée de 1 an.

LA VAPP ACCÉDEZ À UNE FORMATION SANS POSSÉDER LE NIVEAU REQUIS À L'ENTRÉE !

Validation d'Acquis Professionnels et Personnels
Décret du 23 août 1985



Ce dispositif prend en compte les expériences professionnelles et personnelles et le parcours de formation initiale ou continue, ayant permis de développer un potentiel suffisant pour suivre la formation envisagée.

Ce dispositif est accessible aux personnes de 20 ans au moins (à la date de reprise des études) et ayant quitté le système de formation initiale depuis au moins deux ans.

LA VES FAITES RECONNAÎTRE VOS ÉTUDES SUPÉRIEURES ET ANTÉRIEURES !

Validation des Etudes Supérieures
Décret 2002-529 du 16 avril 2002



La VES permet de valider tout ou partie d'un diplôme, grâce aux études et/ou formations supérieures antérieures, suivies en France ou à l'étranger dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé. Ces études supérieures doivent présenter, dans un volume horaire similaire, des contenus pédagogiques communs avec la nouvelle formation visée. C'est un système d'équivalence : la reconnaissance de ces acquis par la VES dispense alors des enseignements correspondants.

*Un diplôme obtenu par la VAE ou la VES a la même valeur qu'un diplôme ou un titre obtenu par la voie de la formation (conformément à l'article 134 de la Loi du 17 janvier 2002).

En complément de ces dispositifs et pour finaliser votre parcours qualifiant, le Cnam Normandie propose des formations Hors Temps de Travail : en cours du soir ou en e-learning.
Pour en savoir plus ou consulter les tarifs : cnam-normandie.fr

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

S'INFORMER



Avant toute démarche, identifiez la certification que vous souhaitez valider sur notre site internet www.cnam.fr.

PRENDRE CONTACT



Pour prendre contact avec un membre de notre équipe, renseignez la fiche contact sur la **plateforme Div@ : dnf3.cnam.fr/diva**

Un conseiller vous proposera un premier entretien individuel pour étudier la recevabilité de votre demande et les possibilités de financement.

FINANCER SA FORMATION

Vous avez la possibilité de financer votre projet à titre personnel ou de bénéficier d'un des dispositifs de financement de la formation professionnelle : CPF, pôle emploi, Région Normandie.



Le coût du dispositif comprend : l'étude de recevabilité, l'accompagnement personnalisé et les frais du jury chargé de la validation.

Avantage fiscal : Si cela correspond à votre choix fiscal, pensez à déclarer ces frais réels dans votre prochaine déclaration d'impôts.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ



Le Cnam vous accompagne sur une année et vous conseille pour préparer votre dossier (étude de faisabilité, recherche de financement), valoriser vos expériences et vous présenter à l'oral devant le jury.

Cet accompagnement se fait avec l'appui de votre conseiller et un professionnel expert dans le domaine de la certification visée.

VALIDER SA FORMATION



Votre dossier est soumis à validation auprès d'un jury composé d'enseignants et de professionnels qui se réunit 3 fois par an.



Si nécessaire, les 3 dispositifs se complètent et se cumulent : vous n'aurez qu'un seul dossier VAE à déposer !